

## Travailleur handicapé? La loi change pour mettre encore plus de chances de votre côté!

- Vous avez été victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle?
- Vous êtes titulaire d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé ou de l'Allocation d'Adulte Handicapé ou de la carte d'invalidité ?

La loi sur l'égalité des chances entre en application à partir de janvier 2006! L'objectif de cette réforme profonde: vous ouvrir des opportunités supplémentaires pour vous insérer.

> Alors, n'hésitez pas à vous déclarer en tant que "Travailleur Handicapé" auprès de votre agence Adecco!

Depuis plus de 15 ans, Adecco s'engage à favoriser l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés :

- Adecco est le 1<sup>er</sup> employeur privé de travailleurs handicapés.
- En 2004, près de 5 350 personnes handicapées ont bénéficié de la force du réseau et des clients Adecco.

## **ENGAGEMENT N°5**

## **Vous recruter sans discrimination**

Adecco s'engage à vous recruter sans discrimination et à examiner avec vous toute situation qui vous paraîtrait contraire à cette égalité de traitement. Parce que notre métier est de recruter en fonction de critères strictement professionnels, sans discrimination liée notamment à la religion, l'origine, le sexe, l'âge, le handicap.

À compétences égales, votre candidature peut être retenue par l'entreprise et nous pourrons faciliter votre accès à l'emploi.

